

Résumé

Un appel à projets du Contrat de ville Marseille Provence commun aux quatre communes concernées a été lancé du 10 octobre 2022 au 5 décembre 2022 afin de faire émerger et de soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires.

Pour être éligibles à un financement par les crédits spécifiques Politique de la Ville, les projets proposés doivent :

- s'inscrire dans les axes prioritaires identifiés dans le contrat de ville et dans les projets de territoire,
- concerner les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,
- et venir en complément du droit commun des partenaires qui doit être mobilisé en priorité

Les projets ont été instruits par les équipes Politique de la Ville de la Métropole et des communes concernées, en lien avec les partenaires financiers que sont l'Etat et le Conseil Départemental afin de retenir les plus pertinents. Les conseils citoyens qui le souhaitaient ont également été associés au processus d'instruction.

Cette programmation a été validée lors d'un comité de pilotage du Contrat de Ville Marseille Provence le 29 mars 2023 auquel participaient des représentants de la Métropole des quatre communes concernées, de l'Etat, du Conseil Départemental, des autres partenaires ainsi que des représentants des conseils citoyens.